

Le 9 décembre 2024

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès à l'information du 21 novembre 2024**

[REDACTED],

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 21 novembre 2024 visant à obtenir :

- Sur la base des données contenues à vos rapports annuels de gestion couvrant les 6 dernières années, soit les rapports 2023-2024 à 2018-2019, quel est le nombre annuel de décès dont la cause identifiée a été l'acte volontaire par précipitation dans le vide impliquant l'usage d'une fenêtre d'une résidence privée pour aînée (RPA);
- Sur la base des données contenues dans vos rapports annuels de gestion couvrant les 6 dernières années, soit les rapports 2023-2024 à 2018-2019, quel est le nombre annuel de décès dont la cause identifiée a été la chute accidentelle d'une fenêtre d'une résidence privée pour aînée (RPA).

Notre banque de données permet de repérer les suicides par précipitation dans le vide impliquant une résidence privée pour aînée ainsi que les décès par chute accidentelle du haut d'une résidence privée pour aînée. Cependant, il n'est pas possible de repérer spécifiquement et systématiquement les cas impliquant une fenêtre.

Vous trouverez ci-joint des rapports de coroner faisant suite aux critères de recherches que nous avons pu utiliser:

- 34 cas de suicides entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2024 (2018-2019 à 2023-2024) par précipitation dans le vide, impliquant une résidence privée pour aînées;
- 7 cas d'accidents entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2024 (2018-2019 à 2023-2024) en lien avec une chute accidentelle du haut d'une résidence privée pour aînée.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès à l'information, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

François Martin, avocat  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.